

# Réseau Education Sans Frontières

Réseau des militants, collectifs d'établissements, syndicats et associations  
pour l'information et le soutien aux jeunes scolarisés sans papiers et à leurs familles

## LAISSEZ-LES GRANDIR ICI !



### Un outil de résistance citoyenne

Le Réseau Education Sans Frontières a été fondé le 26 juin 2004 lors d'une réunion à Paris qui rassemblait des enseignants, des personnels de l'Education nationale, des parents d'élèves, des éducateurs, des collectifs, des syndicats et des organisations attachées à la défense des droits de l'Homme, tous préoccupés de la situation des sans-papiers de la maternelle à l'université.

Le réseau rassemble aujourd'hui plusieurs dizaines d'organisations et d'associations et de très nombreux citoyens.

Trois ans après, la mobilisation ne cesse de se développer, la solidarité avec les familles et les jeunes majeurs scolarisés sans-papiers s'est organisée, les initiatives se multiplient dans les écoles, dans les quartiers, devant les commissariats, dans les tribunaux...

Et malgré le vote de lois de plus en plus restrictives et une répression accrue, des centaines de d'enfants, de jeunes majeurs et de parents ont pu échapper à une expulsion brutale et obtenir, avec des papiers, le droit de vivre dans la dignité.

A l'heure où s'organise l'Europe forteresse, un des enjeux est de coordonner ces résistances...

L'élection du ministre de l'Intérieur à la présidence de la République entraîne depuis l'été une aggravation dramatique de la chasse aux sans papiers :

- La création du ministère de l'Immigration fait non seulement du migrant le traditionnel bouc émissaire, mais de l'immigration une menace pour une supposée identité nationale et un terrain d'expérience pour les pires aspects de la politique sécuritaire.

- Une nouvelle loi, la 3ème en 4 ans, limite un peu plus les possibilités d'accès au séjour, qu'il s'agisse du regroupement familial, des conjoints de français ou du droit d'asile.

- Le ministre déclare « agir sans état d'âme » en confirmant les objectifs de rentabilité fixés aux préfets : 125 000 interpellations, 25 000 expulsions pour 2007.

Les conséquences de cette politique inhumaine et indigne ne se sont pas fait attendre :

- les préfetures délivrent des arrêtés d'expulsion à la chaîne, sans considération pour les situations humaines ;

- les rafles, ces contrôles de police systématiques opérés « au faciès », les interpellations à domicile et les convocations pièges dans les commissariats se multiplient ;

- un climat de terreur tend à s'installer parmi les étrangers privés du droit au séjour et les drames se succèdent : défenestrations, tentatives de suicide, jusqu'à la mort tragique de Chulan Zhang Liu le 21 septembre.

Quel contraste entre les cadeaux fiscaux aux plus riches, la tolérance vis à vis des délits d'initiés, et la traque sans merci des plus précaires parmi les précaires, les sans papiers, qui pourtant contribuent à l'enrichissement de notre société !

Mais dans la société française des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour condamner cette volonté de faire de l'immigration un terrain d'action électoral et politique, pour dénoncer cette politique aux relents nationalistes et xénophobes qui pèse sur toute la population qu'on soupçonne d'être étrangère comme sur nombre de français.

Des citoyens se mobilisent sur les lieux des rafles ou des contrôles, chaque tentative d'expulsion déclenche des réactions de soutien dans les écoles et les quartiers, les parrainages d'enfants ou de familles sont nombreux. Certains policiers n'hésitent plus à exprimer leur malaise...

Même la volonté affichée de poursuivre en justice les soutiens, de faire pressions sur les élus, de criminaliser la solidarité, ne freinera pas cet élan.

S'en prendre aux étrangers, c'est s'en prendre à nous mêmes ; défendre leurs droits, c'est défendre les nôtres !

**Non aux expulsions ! Régularisation !**



## Des lois de plus en plus répressives

La population française est le produit de migrations incessantes, issues du monde entier.

Depuis un demi siècle, ces migrations se sont poursuivies et cette période a été émaillée de luttes pour le droit au séjour, mais aussi par marquée par le durcissement des lois :

- les lois Pasqua de 1993 durcissent (déjà) les conditions du regroupement familial, fixent l'objectif de «l'immigration zéro», facilitent le maintien en rétention, organisent des charters, ...

- la loi Sarkozy de 2003 prévoit les attestations d'accueil pour les demandeurs de visa, suspectent un peu plus conjoints et familles, allongent la durée de la rétention, ...

- la loi Sarkozy de 2006 généralise l'exigence du visa long séjour, supprime l'accès au séjour après dix ans de présence, crée le contrat d'accueil et d'intégration et institue «l'obligation de quitter le territoire», qui diminue les possibilités et les délais de recours après rejet de la demande de titre de séjour, ...

- la loi Hortefeux (2007) prévoit de durcir un peu plus les conditions du regroupement familial, soumet les membres de la famille à l'obligation d'une formation préalable, place l'Ofpra sous la tutelle du ministère de l'immigration, raccourcit le délai de recours pour les déboutés, introduit la possibilité d'un test ADN pour prouver la filiation...



# Adresse aux citoyens

Dans la France d'aujourd'hui, des hommes et des femmes ne se déplacent qu'avec la peur au ventre, hésitent à ouvrir leur porte au petit matin, se demandent même s'ils doivent envoyer leurs enfants à l'école, parce qu'il arrive que la police vienne y chercher des enfants ! C'est insupportable.

De nombreuses manifestations de solidarité ont eu lieu à travers la France à l'égard des enfants, jeunes, familles, et de tous ceux qui vivent avec nous dans nos écoles et nos quartiers, mais qui se trouvent privés du droit au séjour et menacés d'expulsion (24 000 en 2006). A travers elles, le Réseau Education sans frontières a pu mesurer les dégâts d'une politique inhumaine, indifférente au respect des droits de la personne et fondée sur la méfiance, voire l'hostilité vis-à-vis des étrangers.

## Le respect des droits fondamentaux pour tous les étrangers

### Le droit d'asile

La famille Raba est devenue emblématique : un père de famille courageux refuse de participer à une violation des droits de l'homme dans son pays, tandis que sa femme est victime de violences. Contraint à l'exil, il croit trouver un refuge sûr en France où sa famille s'insère et ses enfants sont scolarisés. C'est sans compter avec la logique Sarkozy. Voilà les Raba expulsés de façon particulièrement brutale, ramenés au Kosovo après cinq années, avec le poids d'une angoisse quotidienne et des enfants élevés dans la langue française.....

Comme eux, des milliers d'étrangers se voient refuser le bénéfice du statut de réfugié, sous prétexte qu'ils viennent d'un pays dit « sûr », ou parce que le récit qu'ils ont fait de ce qu'ils ont vécu n'est pas jugé fiable ou encore parce qu'ils n'auraient pas pu fournir des documents jugés suffisamment crédibles : plus de 80% des demandes sont rejetées.

○ **Le droit d'asile doit redevenir dans les faits un droit fondamental.**

### Le droit à l'éducation et à la vie privée

Comme Karim, Liquing ou Abraham, de nombreux jeunes sont arrivés en France alors qu'ils étaient mineurs, qu'ils aient été isolés de leur famille ou qu'ils soient venus la rejoindre. Ils ont fait une grande partie de leur scolarité en France, y ont passé leur adolescence, tissant des liens affectifs et sociaux, poursuivant une formation, forgeant leurs repères et y construisant leur avenir.

○ **Nous savons que leur vie est ici et qu'ils ne repartiront pas, ils doivent être régularisés avec un droit au séjour durable.**

### Le droit de vivre en famille

La maman n'a pas de papiers, elle élève un fils mineur, le frère aîné est régularisé ; elle tremble chaque fois qu'elle voit un uniforme, car son dossier a été rejeté. C'est ici qu'elle veut construire l'avenir des siens.

La même situation existe pour des couples. Des longues années passées en France, des enfants scolarisés et souvent nés ici, souvent des liens de familles... : rien ne trouve grâce auprès des préfetures pour qui l'immigration familiale est devenue une cible et le refus la règle. Même l'amour et le mariage sont devenus suspects !

○ **Vivre en famille, bénéficiaire du respect des liens privés : ces droits doivent être reconnus dans les faits et toutes les restrictions au regroupement familial supprimées.**

### Le droit des enfants

Winnie est une petite malgache de 3 ans ½, née ici et scolarisée dans une école maternelle parisienne.

Le 13.12.06, Mélanie, sa maman, est arrêtée alors qu'elle rentrait de Belgique, où elle souhaitait s'établir avec son futur mari. Elle venait chercher sa fille. Malgré les mobilisations de soutien et protestations, Mélanie passe Noël au centre de rétention, puis est embarquée de force, totalement paniquée par l'abandon de son enfant, dans un avion d'Air Austral le 26 décembre, laissant ici une petite fille, presque encore un bébé, qui pleure désormais sa maman.

○ **La Convention Internationale des Droits de l'Enfant doit être prise en compte, afin que l'intérêt supérieur de l'enfant soit réellement la préoccupation essentielle dans toutes les décisions le concernant.**

## **Le droit de se soigner**

Britto, enfant sri lankais gravement malade, pourra-t-il être soigné ? Seule la mobilisation a permis d'empêcher l'expulsion de son père et d'arracher un titre précaire pour les parents !

Retté, arrivée il y a six ans du Congo, jeune majeure isolée atteinte d'une maladie évolutive, contrainte d'aller d'un hébergement d'urgence à un autre, aura-t-elle un jour un titre de séjour ?

Les étrangers qui demandent le droit au séjour pour soigner des pathologies graves se voient répondre qu'ils peuvent se faire soigner dans leur pays d'origine, au mépris de toute réalité.

Les sans papiers ne verront jamais un dentiste ou un opticien, et accèdent difficilement à l'Aide Médicale d'Etat, comme si les préoccupations de santé publique devaient s'arrêter aux portes des préfectures et des directions de l'action sanitaire et sociale.

**○ Le droit à la santé doit être garanti pour tous, français ou étranger, avec ou sans papier.**

## **Des pratiques judiciaires et administratives respectueuses de la dignité et des droits**

Les contrôles au faciès, les rafles dans certains quartiers, l'existence même de centres de rétention, où l'on n'hésite plus à enfermer femmes et enfants et qui sont des prisons pour innocents, des prisons qui n'en portent pas le nom, le caractère expéditif de la justice, les obstacles pour accéder au droit et à une défense équitable, le maintien de la double peine, tout cela témoigne du fait que les étrangers sont considérés comme des ennemis à traquer.

On retrouve trop fréquemment cette attitude dans l'accueil au guichet des préfectures, dans le traitement des dossiers

**○ Les étrangers ne sont pas dangereux, mais en danger. Les droits de l'Homme doivent être respectés pour tous et partout.**

L'audience du RESF, le retentissement de ses actions citoyennes l'ont démontré : De plus en plus nombreux sont les Français qui refusent l'image d'une société repliée sur elle-même et tentée par la xénophobie, qui veulent l'abrogation des lois existantes et une législation respectueuse des droits de la personne.

Nous souhaitons un grand débat public sur la politique de notre pays à l'égard des étrangers migrants.(...) Mais nous poursuivrons nos luttes, persuadés que ni la protection des Sans-Papiers, ni une avancée réelle du droit ne sauraient être obtenues sans une mobilisation déterminée des citoyens.

**○ Ces jeunes, ces hommes et ces femmes, nos voisins, nos proches, sont une richesse : ayons le courage de l'affirmer, construisons une société ouverte au monde, dynamique et chaleureuse.**

**Mettons fin aux expulsions, donnons à ceux qui vivent à nos côtés le droit au séjour, c'est-à-dire le droit à la dignité.**

## **Le droit d'avoir des droits**

Un père de famille, qui vit en France depuis 18 ans avec sa femme et ses cinq enfants, a été arrêté et mis en rétention !

Pourtant certaines familles ont pu être régularisées dans le cadre de la circulaire du 13 juin. Mais elles ont été peu nombreuses, au terme d'une procédure injuste et discriminatoire qui laissait de côté des étrangers qui, pour être sans enfants ou célibataires, étaient aussi présents depuis des années. Quelques uns mêmes sont là depuis plus d'une décennie sans avoir pu bénéficier des procédures de régularisation pourtant inscrites dans la loi.

Vivre, se loger, travailler légalement, échapper aux marchands de sommeil, aux patrons qui les exploitent, payer leurs cotisations sociales et leurs impôts, bref vivre en concitoyens n'est pas exorbitant.

**○ Nous demandons la régularisation avec un titre de 10 ans, pour une vie sans angoisse et l'accès aux droits (bail, prêt, contrat de travail...)**

où la logique des quotas l'emporte sur un examen respectueux, et dans l'ensemble de l'espace social, le cas du logement étant le plus connu.

Nous refusons la création d'un Ministère de l'immigration. Pourquoi ne pas retirer au Ministère de l'Intérieur la responsabilité des questions d'immigration ? Les étrangers doivent retrouver le droit commun, c'est à dire relever du Ministère de l'Education Nationale pour les questions scolaires, du Ministère de la Santé pour la question des soins, etc...



## **Le scandale de la rétention**

« Depuis la réforme de la rétention administrative en 2003, la Cimade dénonce la transformation du dispositif de rétention en France et son «industrialisation».

La rétention est en principe une dérogation permettant à l'Administration de détenir un étranger devant être éloigné du territoire dans des locaux non pénitentiaires. Cette privation de liberté - contrôlée mais non décidée par la justice - devait rester exceptionnelle et ne durer que le temps strictement nécessaire à l'organisation de l'éloignement.

L'allongement de la durée maximum de rétention (de 12 à 32 jours), l'augmentation du nombre comme de la taille des centres de rétention - le nombre de places de rétention administrative a doublé depuis 2003 - et les quotas fixés par le ministère de l'Intérieur aux préfectures en terme de reconduites à la frontière, ont transformé la nature même de ce dispositif.

La rétention a glissé peu à peu vers une logique d'internement, transformant progressivement ces lieux en camps ».

Rapport 2007 de la Cimade \*

\*service oecuménique d'entraide, association autorisée dans les 22 centres et lieux de rétention.

Texte adopté en février 2007



# **Juin 2004 : l'appel fondateur de RESF Pour la régularisation des sans papiers scolarisés**

Paris, le 26 juin 2004 :

Ces derniers mois, les personnels, les parents et les élèves d'établissements scolaires ont obtenu de haute lutte la régularisation d'élèves et de parents d'élèves sans papiers que des lois iniques menaçaient d'expulsion. Des élèves que rien n'aurait distingué de leurs camarades si leurs vies n'avaient été gâchées depuis leur majorité par le refus des autorités de leur accorder le titre de séjour leur permettant de vivre normalement avec leurs familles. La mobilisation des personnels, des élèves et des parents, de leur quartier, les relais qu'ils ont su trouver auprès de personnalités locales et nationales, de centaines d'anonymes aussi, l'écho que la radio, la télévision et la presse ont parfois donné à leur action ont permis d'arracher ces jeunes à la clandestinité. Tout est bien qui finit bien pour ceux-là.

Pourtant, pour quelques cas résolus, des milliers d'autres jeunes, d'enfants, d'étudiants également subissent, eux aussi, le drame de la privation du droit à une existence décente, l'obsession de l'interpellation, la peur d'une expulsion pratiquée dans des conditions souvent honteuses, l'angoisse d'un avenir bouché par la privation du droit de poursuivre des études supérieures, de travailler, d'avoir un logement, de bénéficier de la Sécurité sociale, etc. Bref, d'être condamnés au dénuement et aux conditions de vie indignes auxquels sont réduits les sans-papiers.

Il est inconcevable d'imaginer nos élèves, les copains de nos enfants, menottés, entravés, bâillonnés et scotchés à leurs sièges d'avion pendant que leurs camarades étudieraient paisiblement Eluard (« J'écris ton nom, Liberté ») ou Du Bellay (« France, mère des arts, des armes et des lois ») ; et que, sans trembler, on effacerait des listes les noms et prénoms des bannis.

Il est du devoir des enseignants, des personnels des établissements scolaires, des élèves eux-mêmes et de leurs parents mais aussi des associations (parents d'élèves, défense des droits de l'homme, anti-racistes) et des organisations syndicales et autres d'agir pour tirer ces jeunes de la situation qui pourrait leur vie.

Agir pour les élèves concernés eux-mêmes, déjà souvent malmenés par des existences chaotiques : exilés, ayant parfois perdu un de leurs parents et traversé nombre d'épreuves. Il ne faut pas ajouter aux tragédies que sont les biographies de certains d'entre eux l'angoisse d'être expulsés d'un pays où ils avaient cru trouver un refuge.

Mais agir aussi pour faire la démonstration aux yeux de nos élèves et de nos enfants, que les discours sur les « valeurs » ne sont pas des mots creux. Il est du devoir de tous ceux qui ont une mission éducative, à commencer par les personnels de l'Education et les parents, de montrer à la jeune génération qu'on dit sans repères, que la justice, l'altruisme, la solidarité, le dévouement à une cause commune ne sont pas des mots vides de sens. Et que certains adultes savent faire ce qu'il faut quand des jeunes sont victimes d'injustice ou plongés dans des situations intolérables.

Agir, enfin avec les jeunes eux-mêmes. Qui, s'ils sont associés à des combats justes, renoueront avec des traditions de solidarité, de combat collectif qui leur permettront peut-être, leur vie durant, de faire en sorte que le monde dans lequel ils sont appelés à vivre soit ouvert à tous.

Adultes et jeunes des établissements scolaires constituent une force. Elle doit peser pour que cesse la situation d'exclusion que vivent les élèves sans papiers.

Nous appelons au développement d'un réseau de solidarité avec les jeunes sans papiers scolarisés, à l'échelle nationale (voire à l'échelle européenne).

Nous appelons toutes celles et tous ceux, jeunes sans papiers scolarisés, enseignants, personnels d'éducation, parents d'élèves, élèves et étudiants, juristes et avocats, mais aussi organisations syndicales, associations, partis attachés à combattre l'injustice et enfin tous ceux que révolte l'oppression à s'associer à cet appel, à le reproduire, à le faire circuler, à entrer en contact avec nous. Et, dès la rentrée 2004, à recenser les jeunes en difficulté, à constituer des équipes qui les aident à peser de tout le poids du milieu scolaire pour mettre un terme à des situations insupportables. ■

## **Non au Délit de SOLIDARITÉ**

*Le 20 mars 2007, un grand père vient chercher ses petit fils à la sortie d'une école parisienne. Parce qu'asiatique de faciès, il se fait interpeller. Les parents d'élèves, les enseignantEs, les passants protestent. Trois jours plus tard la directrice de l'école est placée en garde à vue... Devant la mobilisation, les autorités renonceront finalement à sa mise en examen (pour « outrage et dégradation de biens publics en réunion », pas moins !).*

*Ces faits ne doivent rien au hasard. Ils ne constituent en rien des initiatives locales ni des bavures. Ils sont la conséquence imparable de la politique de quotas d'expulsions imposés aux forces de police.*

*D'autres citoyens sont aujourd'hui poursuivis pour « délit de solidarité » et risquent plusieurs années de prison ainsi que des milliers d'euros d'amendes : Florimond Guimard, instituteur de Marseille « coupable » d'avoir défendu pacifiquement un père d'élève expulsé, Kadidja, François Auguste (vice-pdt de la région Rhône Alpes !), Marie-Françoise Durupt... tous « coupables » d'avoir protesté dans un avion contre des expulsions, quatre militants de Méru dans l'Oise pour avoir dénoncé la xénophobie d'un élu local.*

*Manifestement, le gouvernement est inquiet de voir que la solidarité avec les enfants et les familles qui sont les cibles de sa politique ne faiblit pas. Il recourt maintenant à l'intimidation et à la répression, et veut punir les citoyens coupables de solidarité.*

*Il est temps, grand temps, que des voix s'élèvent, y compris des rangs de la police et de la haute fonction publique, pour dire que ça suffit. Que le temps de la République de la chasse à l'enfant et de l'emprisonnement de ceux qui les défendent n'est pas encore venu.*

**L'action citoyenne  
pour la défense  
des droits fondamentaux  
n'est pas un délit !**

**La solidarité est un devoir !**

**Rejoignez RESF** : c/o EDMP 8 Impasse Crozatier 75012 Paris : [educsansfrontieres@free.fr](mailto:educsansfrontieres@free.fr) 01 43 43 48 09

Un outil pour s'informer, échanger et agir : le site du réseau : [www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)

Chaque mercredi, de 15 h à 16 h, RESF sur FPP (Fréquence Paris Plurielle) 106.3 en R.P. ou <http://rfpp.net/> partout dans le monde. Emissions archivées sur <http://www.educationsansfrontieres.org/?rubrique291>